

# Programme SAFE pour toutes les familles

## Trousse d'information à l'intention des services d'incendie



Le gouvernement du Manitoba, le Bureau du commissaire aux incendies et le Manitoba Firefighters' Burn Fund s'associent une fois encore pour proposer le programme SAFE pour toutes les familles (programme d'avertisseur de fumée pour toutes les familles) et encouragent tous les services d'incendie du Manitoba à y participer.

La mise en œuvre d'un programme d'installation d'avertisseurs de fumée dans tout le Manitoba peut mener à une réduction des blessures et des décès causés par les incendies. Depuis 30 ans, les avertisseurs de fumée sont l'exemple même d'une mesure efficace permettant de sauver des vies. Selon les statistiques de la National Fire Protection Association (NFPA), chaque année, sur cinq décès dus à des incendies domestiques, trois se produisent dans des logements où les avertisseurs de fumée ne fonctionnent pas ou qui n'en sont pas munis.

L'approche adoptée pour le programme d'installation est simple : les services d'incendie de tout le Manitoba font la promotion du programme SAFE pour toutes les familles dans leur collectivité au moyen du matériel fourni et repèrent les habitations où résident les personnes les plus vulnérables – personnes âgées, nouveaux arrivants au Manitoba, jeunes enfants, personnes handicapées, familles à faible revenu et autres. Le personnel des services d'incendie visitera les habitations admissibles et installera des avertisseurs de fumée dans les couloirs à la sortie de chambres (au maximum deux avertisseurs par logement). De plus, il vérifiera tout autre avertisseur de fumée installé dans l'habitation pour s'assurer de son bon fonctionnement. Grâce à l'installation et la vérification d'avertisseurs de fumée dans les habitations, les résidents et les collectivités seront plus en sécurité.

Lorsque le service d'incendie aura achevé sa campagne et déterminé les habitations admissibles, il remplira les formulaires de demande du programme SAFE pour toutes les familles et l'enverra par courriel au Bureau du commissaire aux incendies à [firesafety@gov.mb.ca](mailto:firesafety@gov.mb.ca).

Le nombre maximum d'avertisseurs de fumée par service d'incendie et par demande est 48. Les avertisseurs de fumée doivent toujours être installés dans des habitations admissibles, et tous les documents requis doivent être soumis au Bureau du commissaire aux incendies dans les six mois suivant toutes les installations. Avant qu'ils puissent recevoir de nouveaux avertisseurs de fumée, les services d'incendie doivent avoir soumis tous les documents concernant les installations précédentes.

### Quelques faits sur les avertisseurs de fumée :

- Un avertisseur de fumée en bon état de marche permet de réduire de moitié le risque de décès dans un incendie domestique signalé.
- Lorsqu'un avertisseur de fumée ne fonctionne pas, c'est généralement les piles qui sont en cause (mauvais contact ou piles manquantes ou mortes).



Fourni en partenariat avec les services de lutte contre les incendies du Manitoba.

**Manitoba** 

## Une bonne planification favorise la réussite du programme

Voici quelques éléments d'un programme bien conçu :

### 1. Établir des objectifs et des résultats escomptés

**Objectifs** : L'objectif du programme devrait simplement être formulé comme suit – « Le programme SAFE pour toutes les familles a comme résultat escompté à long terme que chaque habitation de la collectivité soit protégée par des avertisseurs de fumée en bon état de marche, conformément aux dispositions du *Code de prévention des incendies du Manitoba*. ».

**Résultats escomptés** : Les résultats escomptés du programme devraient être établis de manière à pouvoir suivre les progrès vers l'atteinte de l'objectif. On pourra les mesurer pour évaluer la réussite du programme. Il faut se rappeler que les résultats escomptés doivent être réalistes, spécifiques et mesurables, et devraient être examinés chaque année et révisés au besoin.

### Exemples de résultats escomptés du programme

- Hausse de 33 % du nombre d'habitations conformes aux obligations relatives aux avertisseurs de fumée.
- Hausse de 50 % du nombre de résidents qui reçoivent de l'information sur les avertisseurs de fumée et sur le plan d'évacuation du domicile.

### 2. Choisir des activités appropriées

Les activités au cœur du programme d'avertisseurs de fumée devraient être choisies selon les besoins et les caractéristiques de la collectivité. Pour déterminer ces besoins et ces caractéristiques, il faut étudier et analyser la démographie locale ainsi que l'expérience passée en matière d'incendie résidentiel.

#### Quelques éléments à prendre en compte

- **Bien choisir les dates et les heures des visites** : un grand nombre de propriétaires ne sont pas disponibles du lundi au vendredi aux heures de travail. Il faut envisager de mener le programme en soirée et les fins de semaine. Essayez d'éviter les jours fériés et les dates de manifestations prévues dans la collectivité.
- **Cerner les zones prioritaires** : une évaluation simplifiée du risque aidera à choisir les zones cibles pour l'amorce du programme en déterminant par exemple le secteur où les incendies sont les plus fréquents ou celui présentant le plus grand risque de blessures ou de décès dus à des incendies. Une autre option consiste à choisir une zone constituée d'habitations anciennes, où il est moins probable de trouver le nombre requis d'avertisseurs de fumée en bon état de marche. D'autres secteurs cibles pourraient être ceux comptant un grand nombre de personnes âgées. Des efforts devraient être déployés pour entrer en contact avec tous les occupants dans chacun des logements que vous ciblez.
- **Promouvoir le programme** : passez par les médias locaux pour informer la collectivité du programme d'avertisseurs de fumée. Il est important de faire connaître le mode de fonctionnement du programme aux résidents, en particulier leurs responsabilités concernant la mise en place et l'entretien des avertisseurs de fumée. Tâchez d'éviter les visites surprises dans les habitations. Faites votre possible pour informer les résidents des zones cibles des dates et heures approximatives des visites. Des modèles de messages d'intérêt public sont à votre disposition pour promouvoir votre programme.

### 3. Obtenir les documents et les ressources

Veillez à vous procurer et à passer en revue les ressources et les documents à distribuer du programme SAFE pour toutes les familles. Si vous utilisez d'autres documents d'information, assurez-vous d'en disposer en nombre suffisant pour toutes les habitations sélectionnées. Vous devez veiller à la cohérence de vos messages dans tout votre secteur cible.

### 4. Former l'équipe du programme

Il est important que tous les bénévoles de la collectivité et les membres des services d'incendie qui participent à l'exécution du programme d'avertisseurs de fumée suivent une formation appropriée et uniforme avant la mise en œuvre initiale du programme. Voici un aperçu des sujets qu'il est recommandé d'aborder dans une séance de formation :

- Examen des obligations relatives aux avertisseurs de fumée énoncées dans le Code de prévention des incendies du Manitoba.
- Examen de la politique ou des directives opérationnelles standard du service d'incendie.
- Examen des objectifs et des résultats escomptés du programme.
- Discussion sur les mesures à prendre lorsqu'un cas de non-conformité est constaté (pour les occupants propriétaires, les bailleurs et les locataires).
- Discussion sur les mesures à prendre si l'équipe se voit refuser l'accès à un logement.
- Examen des différents types d'avertisseurs de fumée et de leurs caractéristiques.
- Démonstration des procédés d'installation et d'essai des avertisseurs de fumée et entraînement à leur application.
- Discussion sur les façons d'interagir efficacement avec les propriétaires et les occupants.
- Examen du matériel pédagogique à distribuer lors des visites des habitations.
- Examen du formulaire de décharge de responsabilité et démonstration de son utilisation.
- Examen du formulaire récapitulatif de l'installation et démonstration de son utilisation.

### 5. Élaborer des directives opérationnelles standard

Comme pour les autres activités d'un service d'incendie, des directives opérationnelles standard devraient être élaborées et mises en œuvre pour le programme SAFE pour toutes les familles. Les services d'incendie devraient veiller à ce que leur programme d'avertisseurs de fumée soit mentionné dans le règlement d'établissement et de réglementation du service d'incendie et dans toute politique de prévention des incendies approuvée par le conseil qui établit le niveau de service escompté.

### 6. Surveiller et évaluer

L'évaluation continue est un volet essentiel du programme pour garantir que celui-ci atteint les résultats escomptés et demeure efficace et pertinent. Les résultats escomptés fixés pendant la phase de planification fourniront des mesures à partir desquelles on pourra évaluer l'efficacité du programme. Pour ce faire, des données appropriées doivent être collectées et analysées. Des modèles de formulaires sont joints.

- **Formulaire récapitulatif de l'installation** : Ce formulaire devrait être rempli pour chaque résidence où le service d'incendie installe un avertisseur de fumée ou effectue une vérification d'avertisseur de fumée. L'information ainsi recueillie permettra d'obtenir une image précise du programme d'installation d'avertisseurs de fumée dans les logements. Les formulaires remplis doivent être transmis au Bureau du commissaire aux incendies et conservés dans les dossiers du service d'incendie pour utilisation ultérieure.

La surveillance et l'évaluation continues mettront en évidence les éléments du programme à réviser et indiqueront les cibles à privilégier pour les activités futures. Elles contribueront également à la réussite du programme en facilitant la planification et les partenariats à venir.

## Sensibilisation du public

Un élément crucial de tout programme d'avertisseurs de fumée est de veiller à ce que le public connaisse ses obligations et ses responsabilités en matière d'installation et d'entretien.

Pour effectuer des vérifications et des installations, le porte à porte est une méthode éprouvée. Les programmes de porte à porte sont à réaliser à des périodes précises de l'année. Une campagne de sensibilisation réussie doit être alimentée en permanence – il faut s'assurer que le message est communiqué de manière répétée et de différentes manières. Afin d'atteindre le plus grand nombre de personnes le plus efficacement possible, certaines des activités suivantes devraient faire partie intégrante du programme.

## Recours aux médias

Les médias locaux et régionaux sont sans aucun doute un moyen efficace de faire connaître les événements et les activités associés à votre programme d'avertisseurs de fumée. Ces médias peuvent atteindre rapidement un vaste auditoire avec très peu d'efforts ou de ressources de la part du service d'incendie.

Les journaux, la radio, la télévision et les câblodistributeurs locaux ou régionaux sont généralement disposés à aider le service d'incendie à promouvoir ses programmes et à fournir des informations au public. Les médias locaux accueillent souvent favorablement la possibilité de coopérer à l'organisation d'événements ou de concours qui amélioreront leur programmation tout en éduquant le public. Voici quelques méthodes de recours aux médias pour promouvoir les activités du programme SAFE pour toutes les familles :

- **Messages d'intérêt public** : Des messages d'intérêt public sur les avertisseurs de fumée sont disponibles à l'intention des chaînes de télévision et de radio et de la presse écrite. En général, les médias locaux sont réceptifs aux demandes de leur service d'incendie de diffuser ces messages à chaque occasion possible. Les messages d'intérêt public peuvent être diffusés tout au long de l'année et en particulier pendant la Semaine de la prévention des incendies, la période des Fêtes (où les risques sont élevés) et la campagne du programme SAFE pour toutes les familles dans votre collectivité.
- **Publication de communiqués** ou d'articles sur les incidents liés aux avertisseurs de fumée. Soyez prêts à publier des communiqués dès qu'un incident grave se produit. Il ne sera peut-être pas possible de donner des détails sur l'incendie en question, mais les messages d'intérêt public concernant les avertisseurs de fumée et d'autres sujets liés à la sécurité incendie ont plus d'impact lorsqu'ils sont associés à un événement précis.
- **Information de la collectivité** sur le programme SAFE pour toutes les familles. Avant que les équipes se lancent dans le porte à porte pour vérifier les avertisseurs de fumée et installer des alarmes, veillez à prévenir les résidents des secteurs visés de ces visites. Pour éviter toute surprise, veillez à ce qu'ils sachent à quoi s'attendre lorsqu'ils ouvrent leur porte.
- **Communication au public des résultats du programme** : Les statistiques obtenues dans le cadre du programme peuvent être transmises aux médias locaux pour accroître la sensibilisation à l'importance des avertisseurs de fumée. On peut par exemple souligner qu'il est très alarmant de trouver dans l'échantillon de logements visités un pourcentage élevé de logements qui ne sont pas dotés d'avertisseur de fumée en état de marche.

## Distribution de ressources d'information

Il est possible de distribuer ou de mettre à la disposition des résidents des brochures et des cartes ou fiches d'information tout au long de l'année :

- à l'occasion du porte à porte effectué pour vérifier les avertisseurs de fumée;
- en les joignant aux factures de services publics et d'impôt à l'échelon local et régional;
- dans les journaux locaux, les calendriers communautaires et d'autres publications à l'intention de la collectivité;
- dans les casernes de pompiers, les bibliothèques et les arénes ainsi que sur les panneaux d'affichage des centres commerciaux et les panneaux d'information publics;
- par l'entremise des organismes communautaires et sociaux, des clubs et d'autres groupes d'intérêt;
- en les remettant à des groupes de scouts et de guides ou aux livreurs de Meals on Wheels;
- dans les points de vente au détail participants.

## Animation de présentations sur la sécurité incendie

La plupart des services d'incendie reçoivent de divers groupes communautaires des demandes en vue de l'animation de présentations sur la sécurité incendie. Que ces présentations s'adressent aux personnes âgées, aux adultes ou aux enfants, il est toujours bon d'y inclure de l'information sur les avertisseurs de fumée et sur la planification de l'évacuation du domicile en cas d'incendie.

## Demande de soutien aux écoles

Les enfants peuvent être de très bons porte-parole en matière de sécurité et ont souvent une influence considérable sur leurs parents et leur famille. Assurez-vous de demander aux écoles d'envoyer le feuillet *Les avertisseurs de fumée sauvent des vies!* dans les foyers par l'entremise des élèves. Le personnel enseignant sera très reconnaissant au service d'incendie de fournir suffisamment d'exemplaires pour l'ensemble de la classe. Pour plus d'enthousiasme et de motivation, pensez à offrir un prix à la classe qui ramènera le plus de formulaires en classe.

## Inclusion de la planification de l'évacuation du domicile en cas d'incendie

Chaque programme d'avertisseurs de fumée devrait inclure de l'information sur la planification de l'évacuation du domicile en cas d'incendie. Une alerte rapide n'est efficace que si les résidents savent ce qu'ils doivent faire lorsque l'alarme retentit.

## Possibilité d'intégrer la sensibilisation au monoxyde de carbone

Les services d'incendie peuvent vouloir intégrer à leur programme la sensibilisation au monoxyde de carbone.

## Des questions?

Pour en savoir plus :

Relations avec les municipalités Manitoba  
a/s du Bureau du commissaire aux incendies  
1601, avenue Van Horne Est  
Brandon (Manitoba) R7A 7K2

Ligne sans frais : 1 888 253-1488

Courriel : [firesafety@gov.mb.ca](mailto:firesafety@gov.mb.ca)